

# Convention Europol: adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à la convention

2007/0076(CNS) - 27/06/2007

La commission a adopté le rapport de Genowefa **GRABOWSKA** (PSE, PL) approuvant, sans amendement, dans le cadre de la procédure de consultation, la recommandation de décision du Conseil concernant l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à la convention du 26 juillet 1995, établie sur la base de l'article K.3 du traité sur l'Union européenne, portant création d'un Office européen de police (convention Europol).